

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2016 A 20 H 00

**Présents :** Jean-Paul PETIT - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Catherine VARVAT - Sylvène ALLARD - Catherine AUGER – François DEL LITTO – Marc GAUTIER – Pascal SERVAIS – Cédric VILLARD – Ludovic VINCENT- Fabienne BACCONNIER

**Excusés :** Frédéric CALVAIRE (pouvoir donné à Fabienne BACCONNIER) - Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à Catherine VARVAT) - Hélène MUSOLESI (pouvoir donné à Sylvène ALLARD)

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine AUGER

**Quorum atteint** (12 présents)

**Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 29/03/2016.**

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul PETIT, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

### DELIBERATIONS

#### BUDGET / FINANCES – Vote des budgets primitifs 2016

Le conseil municipal a voté le Budget Primitif 2016 du Service Général, du Centre Communal d'Action Sociale et du Service de l'Eau et Assainissement.

Après affectation des résultats figurant aux comptes administratifs de l'exercice précédent, ces budgets s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<b>SERVICE GENERAL</b>	798 825 €	456 000 €
<b>SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT</b>	290 450 €	285 700 €
<b>C.C.A.S.</b>	9 531 €	/

Vote                    Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)    Contre : 0                    Abstentions : 0

#### BUDGET / FINANCES – Fiscalité directe locale 2016 – Vote des taux

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259-COM relatif à la fiscalité locale 2016, transmis par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Il rappelle ensuite les taux d'imposition votés par le conseil pour 2015 et propose de ne pas augmenter ces taux pour 2016.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux des taxes directes locales pour 2015 comme suit :

▪ Taxe d'habitation	21,39 %
▪ Taxe foncière / bâti	24,16 %
▪ Taxe foncière / non bâti	106,43 %

Vote                    Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)    Contre : 0                    Abstentions : 0

**BUDGET / FINANCES – Travaux de rénovation de l'église communale de saint philibert - Demande de subvention au Parc de Chartreuse (PNRC) pour la restauration des vitraux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de rénovation sur l'église communale de Saint Philibert. Il précise notamment que la restauration des vitraux est devenue une priorité, notamment en raison du mauvais état des six baies aux réseaux de bois dont les vitraux ne sont plus correctement maintenus dans leur emplacement.

Il rappelle que le coût estimatif du projet de rénovation (façade et vitraux) s'établit à la somme de **67 375.00 € hors taxes, dont 14 500 € pour la restauration des vitraux** et précise que cette opération est éligible notamment aux aides de la Région (via le Parc Naturel Régional de Chartreuse) et de la Fondation du Patrimoine.

Il propose donc de déposer dès à présent un dossier de demande de financement auprès du PNRC pour la restauration des vitraux.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant le degré prioritaire de cette opération :

- **ADOpte** le dossier du projet ainsi que son coût et arrête le plan de financement comme suit :

<b>COUT GLOBAL DU PROJET</b>	<b>67 375.00 € HT</b>
<b>Restauration des vitraux</b>	<b>14 500.00 €</b>
Restauration de façades et divers	46 875.00 €
Maîtrise d'œuvre	6 000.00 €
 <b>RECETTES ATTENDUES</b>	 <b>67 375.00 € HT</b>
Souscription publique	14 500.00 €
Aide financière de la Région (Parc de Chartreuse)	5 000.00 €
Aide financière de la Fondation du Patrimoine	5 000.00 €
Subvention DETR	13 475.00 €
Financement Commune	29 400.00 €

- **SOLLICITE** son inscription au titre de l'opération « sauvegarde du patrimoine bâti de Chartreuse » auprès du Parc de Chartreuse ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires en vue de la réalisation de ce projet ;
- **CONFERE TOUS POUVOIRS** à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Vote            Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)    Contre : 0            Abstentions : 0

**URBANISME / FONCIER – Vente à des particuliers / parcelles C n° 1837 et 1839 au lieudit « Les Juets »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord passé avec Mme Murielle BELLET et son fils M. Dylan CHABAL demeurant à SAINT PIERRE D'ENTREMONT (73670) « le Col du Cucheron », pour la cession d'une partie de la propriété communale située à l'aval de leur habitation au lieudit « Les Juets », en bordure de la RD 512.

Il présente à cet effet le document d'arpentage dressé par le cabinet SARL CEMAP, Géomètres-Experts à ENTRE-DEUX-GUIERS (38380), qui fixe les surfaces à céder comme suit :

- parcelle **C n° 1837** - Les Juets - pour une contenance de 02 a 88 ca
  - parcelle **C n° 1839** - Les Juets - pour une contenance de 00 a 30 ca
- soit un total de 03 a 18 ca**

Il propose de régulariser dès à présent cette cession par la signature d'un acte authentique devant notaire.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- considérant l'accord intervenu avec les propriétaires,
- **DONNE SON AVAL** pour la cession des parcelles susvisées au prix convenu de 1,00 € le m<sup>2</sup>, soit pour la somme de **318,00 €**. (trois cent dix huit euros),
- **LAISSE TOUTE LATITUDE** à M. le Maire pour la suite à donner à cette affaire et l'autorise, en particulier, à produire toutes pièces nécessaires à la vente et signer l'acte à intervenir.

Vote            Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)    Contre : 0            Abstentions : 0

**URBANISME / FONCIER – Aménagements au hameau « Les Cloîtres » – Acquisition de terrain à M. et Mme GUMUCHIAN**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des divers aménagements projetés au hameau « Les Cloîtres » un accord a été passé avec M. et Mme GUMUCHIAN Sylvain et Sophie, propriétaires et habitants du hameau, pour l'acquisition au prix de 1,00 € le m<sup>2</sup> du terrain désigné ci-après :

► **parcelle AE n° 817 « Les Cloîtres » pour une contenance de 00 a 61 ca**

provenant de la division de la parcelle AE n°541 suivant le document d'arpentage dressé par le cabinet SARL CEMAP, Géomètres-Experts à ENTRE-DEUX-GUIERS (38380).

Il propose de régulariser dès à présent cette acquisition foncière par la signature d'un acte authentique devant notaire.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- considérant l'accord de cession des propriétaires,
- **DECIDE** l'acquisition du tènement susvisé au prix convenu de 1,00 € le m<sup>2</sup>, soit pour un montant de 61,00 €
- **PRECISE** que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune,
- **CHARGE** M. le Maire de poursuivre toutes démarches utiles à cet effet et l'autorise en particulier à signer toutes pièces et actes à intervenir dans cette affaire.

Vote Pour : 15 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

**URBANISME / FONCIER – Aménagements au hameau « Saint Philibert » – Echange avec les consorts BAUDEIGNE Geneviève et Isabelle.**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches entreprises en vue de la régularisation d'un accord d'échange de terrain conclu par le passé entre la Commune et Mesdames BAUDEIGNE Geneviève et Isabelle lors des travaux d'aménagement de la place de l'église au hameau de « Saint Philibert ».

Il présente à cet effet le document d'arpentage dressé par M. Yves JAIL, Géomètre-Expert DPLG à LE SAPPEY EN CHARTREUSE (38700), qui fixe cet échange comme suit :

**1/ cession par les consorts BAUDEIGNE à la Commune :**

- parcelle AD n° 277 - Saint Philibert - pour une contenance de 0 a 77 ca

**2/ cession par la Commune aux consorts BAUDEIGNE :**

- parcelle AD n° 132 - Saint Philibert - pour une contenance de 3 a 08 ca

Il propose de régulariser dès à présent cet échange par la signature d'un acte authentique devant notaire.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- considérant les aménagements réalisés au hameau « Saint Philibert »,
- considérant l'accord intervenu avec les consorts BAUDEIGNE,
- **DECIDE** de réaliser l'échange susvisé,
- **PRECISE** que celui-ci aura lieu sans soulte, les tènements concernés étant estimés d'égale valeur,
- **PRECISE** d'autre part que les frais relatifs à cet échange seront à la charge de la commune,
- **CHARGE** M. le Maire de poursuivre toutes démarches utiles et l'autorise en particulier à signer toutes pièces et actes à intervenir dans cette affaire.

Vote Pour : 15 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

## **DOSSIERS EN COURS**

### **Appartements rénovés « La Chartreuse »**

Discussion sur le montant des loyers à fixer pour ces deux appartements.

Il est proposé les tarifs suivants :

- 1 T3 d'environ 70 m<sup>2</sup> comprenant un séjour avec cuisine ouverte, 2 chambres et 1 SDB avec baignoire : **550,00 € de loyer + 100,00 € de charges prévisionnelles** (chauffage et enlèvement des ordures ménagères)
- 1 T2 d'environ 32 m<sup>2</sup> comprenant un séjour avec cuisine ouverte, 1 chambre et 1 SDB avec douche : **370,00 € de loyer + 50,00 € de charges prévisionnelles** (chauffage et enlèvement des ordures ménagères)

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

### **Dissolution du SIVU des Remontées mécaniques SPC / P**

M. le Maire fait le point sur les discussions engagées entre la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC), la Préfecture de l'Isère et les conseils municipaux des deux communes concernées.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

Fin de séance à 21 H 30.